


# Parc naturel régional du Morvan Charte 2020-2035 Plan de Parc



- Renforcer la protection et la gestion des sites à haute valeur écologique (Mesures 10, 21, 22 et 24)**
- Zones importantes pour la conservation des espèces pour lesquelles le territoire a une forte responsabilité
  - Zones d'intérêt Ecologique (Acrotès de Protection de Biotope, Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan, Réserve Biologique Intégrale, Réserve Biologique Intégrale, Espaces Naturels Sensibles, ZNIEFF de type I, Sites d'Intérêt Communautaire Natura 2000)
  - Entité de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan
- Faire des prairies, du bocage et de la forêt des valeurs d'avenir du Morvan (Mesures 12, 25 et 26)**
- Assurer la multifonctionnalité des forêts du Morvan par le maintien et la reconquête d'une trame verte intra forestière (vieux bois et forêts anciennes)
  - Renforcer et maintenir la densité du maillage bocager diversifié et des ripisylves, ainsi que la place et le rôle herbager du Morvan avec des prairies extensives et biodiversées
- Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des écosystèmes (Mesure 9, 10, 12, 25 et 26)**
- Grands cours d'eau (et leurs affluents) prioritaires pour le maintien et la reconquête des continuités écologiques
  - Restaurer prioritairement la fonctionnalité de la trame forestière
  - Secteur prioritaire pour les hétraies
  - Restaurer prioritairement la fonctionnalité de la trame agricole et bocagère
  - Améliorer la continuité pour la grande faune, de part et d'autre des infrastructures de transport
- Agir pour des paysages vivants de qualité (Mesures 13, 20 et Cahier des paysages)**
- Principales portes d'entrée dans le massif
  - Vieilles à la cohérence des aménagements aux abords et à un urbanisme rural de qualité, avec une application prioritaire des dispositions relatives à l'affichage publicitaire
  - Points de vue remarquables
  - Maintenir les cônes de vision (gestion de la végétation et des abords, qualité des aménagements et de l'urbanisme, intégration des infrastructures et superstructures)
  - Routes d'attention paysagère (séquences routières permettant une découverte du paysage)
  - Recherche d'une qualité des abords (labours forestiers, traitement des haies, organisation du bâti, qualité architecturale, affichage publicitaire)
  - Zones paysagères sensibles
  - Intégrer, dans les aménagements, les enjeux paysagers détaillés dans l'Atlas des Paysages du Morvan (Cf. Cahier des paysages)
  - Fronts visuels (barrières naturelles formant le premier contact avec le Morvan) intégrer ces enjeux paysagers dans la gestion forestière, préserver le maillage bocager et éviter l'implantation de superstructures
  - Lieux particuliers du Morvan (portions de territoire possédant des particularités paysagères)
  - Préserver la lisibilité et la singularité des lieux particuliers et leur co-visibilité
- Conforter les sites d'exception (mesure 17)**
- Sites classés
  - Grand Site de France Bibracte Mont-Bevray
  - Périmètre de l'opération Grand Site du Vézélien
- Viser l'excellence en matière d'itinérance et d'activités sportives de pleine nature (Mesure 21)**
- Indiquer, si cela s'avère nécessaire, en complément des arrêtés existants, les communes pour prendre des dispositions réglementaires spécifiques dans les espaces à enjeux comme le tour des six grands lacs du Morvan, les sentiers d'interprétation de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan, le GR13, la grande traversée du Morvan et du massif Central à VTT.
  - Principaux itinéraires de randonnée (pédestre, équestre et VTT)
  - Chemins à enjeux pour la réglementation de la circulation des véhicules à moteurs
  - Arrêtés municipaux interdisant la circulation des véhicules à moteur.
- Contribuer à une nouvelle ruralité (Mesure 18)**
- Pôle urbain de gamme supérieure
  - Pôle urbain de gamme intermédiaire
  - Ville partenaire

- Périmètre classé
- Ligne ferroviaire TGV
- Autoroute A6
- Rivères principales
- Lacs
- Bâti
- Limites communales

Sources : PnRM, DREAL Cote d'Or, CBNBP (BD Flora), MHN, SINA (Bourgnon-Basse-Fourne), Données issues de BD TOPO®, BD FORET®, BD ALTI®, BD CARTHAGE®  
© IGN 2019 - Autorisation n° 5018-013

Morvan 2035  
Demain s'invente ici !

## PLAN DE PARC

2020-2035

Morvan  
Maison du Parc  
58230 SAINT-BRISSON  
03 86 78 79 00  
charte@parcdumorvan.org

